

trait n'était simplement qu'une lettre adressée au rédacteur du *Journal de Québec* par M. A. ... instituteur à St-P....

M. B. Marquette proposa ensuite, secondé par M. F. X. Gilbert :

Que les membres de cette Association s'approprient hautement le contenu d'un article qui a paru dans le *Journal de Québec* du 1 mai dernier, intitulé : Extrait d'une lettre d'un instituteur adressée au secrétaire de l'Association des Instituteurs du District de Québec.

Sur motion de M. A. Vallières, secondé par M. A. Légaré :

M. J. C. Pettigrew, J. B. Sancier, J. B. Béanger, Mag. Roy, Thomas Tremblay, John R. Robertson, sont admis membres actifs de l'Association.

La séance est levée et l'assemblée s'ajourne au premier samedi de juillet prochain, à une heure P. M.

(Signé,) CHARLES DION, Président.

F. E. JUNEAU.

Le *Journal*, les *Mélanges* et la *Minerve* sont priés de reproduire les procédés de cette assemblée.

C. D.
F. E. J.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 20 JUN 1851.

Première Page :—ENSEIGNEMENT PUBLIC : Une Université en Suisse.—Approbation des Actes du Concile de Thurles.—Liberté religieuse en Chine.—Un baptême à Séville.—CANADA : Jurisprudence.—Assemblée des membres de l'Association de la Bibliothèque des Instituteurs du District de Québec.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793.)—(Suite.)

Une lettre datée de Mexico, le 14 mai dernier, et reçue il y a quelques jours à Montréal, informe que Mgr. Angloire Blanchet, ci-devant évêque de Walla-Walla et aujourd'hui transféré au siège de Nesqually, en Oregon, était arrivé dans la capitale du Mexique, le 8 du même mois. Ce prélat se proposait de poursuivre son voyage jusqu'au Canada, pour retourner ensuite dans son diocèse. C'est le 21 de mars dernier que Mgr. Blanchet partit de Columbia City (Fort Vancouver) pour son excursion lointaine. Il toucha à San Francisco, où il eut la satisfaction de rencontrer Mgr. Alemani, évêque de Monterey en Californie, suffragant de l'Archevêque de Mexico, et chargé du gouvernement spirituel des deux Californes. C'est un prélat plein de zèle, ajoute la lettre qu'on a en l'obligeance de nous communiquer, qui s'occupe activement de faire changer la face de son diocèse, et il y réussira bientôt. Il a tout ce qu'il lui faut pour cela : zèle apostolique et secours temporels. Les Jésuites, les Picpus lui sont venus en aide dans sa laborieuse tâche. Des Sœurs de la Congrégation de Notre Dame sont déjà établies dans le pays et on y attend prochainement des Sœurs de Charité. Les dames de San Francisco ont formé une association qui produira de 2,000 à 3,000 piastres annuellement pour fournir aux besoins de l'évêque. Ceci prouve que, à côté de la corruption de cette ville, il se trouve quelques âmes fidèles et un noyau de bons catholiques.

Plusieurs des Canadiens partis pour la Californie, sont passés en Oregon dans l'intention de s'y établir. Jusqu'à Décembre 1853, cent-soixante arpents de terrain seront données gratis à chaque colon marié ; et s'il est marié sa femme a droit au même don. On laisse aux colons la liberté de choisir parmi toutes les terres non occupées.

Parlement Provincial.

Depuis le commencement du mois, plusieurs des discussions de la Chambre ont eu pour objet

des mesures d'une haute importance. Dans la revue partielle que nous allons présenter des délibérations parlementaires, même de celles que nous avons annoncées déjà, nous tâcherons de les énumérer à leur tour de date.

Une mesure réglementaire a été proposée par M. Hincks pour changer les taux de péages dans le havre de Montréal en élevant ceux des bateaux à bois selon tarif imposé aux autres bateaux de même dimension. Cette égalité de péages en produisant une recette proportionnée à l'espace considérable qu'occupent dans le port les bateaux à bois, satisfait à l'équité et tournera au bénéfice des travaux d'amélioration qui se poursuivent sur le lac St. Pierre.

—Les miliciens de la dernière guerre ont été informés par une déclaration du Commissaire des Terres de la Couronne, formulée dans la Chambre Législative, que le gouvernement n'a pas l'intention de prolonger de nouveau la durée des délais fixés pour l'octroi ou la réception des scrips.

—Après s'être formée en comité, la Chambre a adopté une résolution exprimant qu'il y a convenance d'amender l'Acte d'après lequel Sa Majesté a pu émettre des bons pour secourir les incendiés de Québec. La loi qu'il s'est agi d'amender autorisait des prêts d'argent aux personnes qui avaient souffert des deux grands incendies de 1845. Ces prêts devaient être faits à long terme et à la condition que les habitations nouvelles que se reconstruisaient les incendiés, seraient assurées pour procurer au gouvernement une garantie. Plusieurs d'entre ces nouvelles constructions ont été consumées depuis, et, en ce cas, le gouvernement, d'après le dispositif de l'Acte, aurait droit à la perception du montant des assurances. Mais cette condition de remboursement par le montant de l'assurance, détruit évidemment l'intention du prêt. La mesure dont il s'agit proposait de laisser aux incendiés le moyen de rebâtir encore au moyen du Capital d'assurance en assurant, comme au paravant, la propriété reconstruite.

Voici quelques autres matières ont été prises en considération par la Chambre :

—Des résolutions de la part de M. Merritt devant être la base d'une adresse demandant au parlement britannique d'imposer sur les produits des pays étrangers importés en Angleterre, des droits égaux à ceux que ces derniers prélèvent sur les produits des colonies Britanniques.

—Une proposition de M. Mc Kenzie pour un comité spécial de sept membres devant s'occuper du sujet de l'abolition de la cour de chancellerie (H.C.) et des moyens de concilier par un système convenable, dans l'intérêt public, la loi avec la conscience.

—Une mesure de la part du même représentant pour permettre à chacun de plaider devant les cours de justice.

—Des résolutions de M. Merritt pour une adresse à la Reine au sujet de l'établissement d'une ligne de steamers entre Québec et Liverpool. (Adoptées le 17 juin.)

—Le bill de M. Badgley pour amender la loi criminelle de cette province. (Lu pour la seconde fois.)

—Un bill de M. Scott (des Deux-Montagnes) pour autoriser les créanciers des fonctionnaires et employés publics à saisir leurs salaires en certains cas. (A subi sa seconde lecture.)

—Un bill de M. Lacoste pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada.

—Bill de M. Baldwin pour l'abolition du droit de primogéniture (droit d'aînesse) dans le Haut-Canada.

—Bill du même pour l'instruction plus efficace des contestations électorales déferées à la chambre. Cette mesure est identique à celle que Sir R. Peel avait introduite en Angleterre pour le même objet.

—Le bill de Mr. Boulton pour prévenir l'emploi des deniers publics sans autorisation légale et pour abolir l'octroi des pensions. (Rejeté comme surrogatoire.)

(A continuer.)

Ci-après est le rapport de la séance législative du 17 juin, transmis par la voie télégraphique.

Sur motion de M. Merritt, la Chambre adopte une série de résolutions au sujet d'une ligne de steamers transatlantiques. Elle dit, en substance, que la navigation des lacs et du St. Laurent est plus courte qu'une semblable route à New-York, mais que cet avantage est plus que contrebalancé par la différence du prix entre New-York et Québec. Que les prix peu élevés du fret sur l'Océan de New-York, sont l'effet de l'encouragement donné par les Gouvernements Britannique et Américain aux steamers de l'Océan,—en tant qu'ils accaparent le transport des marchandises de première qualité et qu'ils obligent par là les vaisseaux voiliers d'entrer dans un commerce inférieur. Que la distance de Québec à Liverpool est de 2,600 milles, tandis que la distance de New-York excède 3,000 milles—tandis que la distance du Cap Blanc au Cap Breton, à Liverpool est seulement de 2,400 milles. Qu'en réduisant ainsi la longueur du voyage de mer de 1,000 milles, les steamers pourraient porter le double de fret avec la moitié du bois qu'il faut actuellement. Que, durant l'hiver, la route pourrait être changée, et se terminer à Halifax ou autres ports ayant communication directe avec le Canada par railroad. Que l'établissement d'une ligne de steamers entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Britannique donnerait une nouvelle impulsion au commerce colonial, ainsi qu'au commerce des Etats du Ouest. Que, pour faire connaître ces vues, une humble adresse soit présentée au gouvernement de Sa Majesté demandant que l'aide accordée à la Ligne Cunard soit également accordée à une pareille ligne de steamers.

Parmi les bills peu importants qui ont fait un pas durant cette séance, est le bill pour réprimer l'intempérance, lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité.

Le bill amendant l'acte sur l'inspection du bois a été retiré par M. Laurin.

Dans le cours de la soirée, M. Robinson a proposé la seconde lecture d'un bill pour incorporer des compagnies pour faire un canal au Sault Ste. Marie. Il dit que l'année dernière 4,000 tonneaux de cuivre pur ont été expédiés du Lac Supérieur, et que cette année il en descendrait 6,000 tonneaux, et que le canal ne coûterait que £60,000.

M. Lafontaine dit qu'il avait visité les lieux, et que les lacs Huron et Supérieur au terminus du canal proposé auraient besoin d'être creusés, et que ce creusement ne coûterait pas moins de £100,000. M. Robinson répond que cet avancé n'était pas correct, et le débat se termina là-dessus.

Soit la discussion de l'adresse sur les réserves du clergé que doit proposer M. Price est remise.

Le bill pour diviser l'église d'Angleterre de Québec en deux diocèses, est lu pour une première fois, sur motion de M. Badgley. Il en est de même du bill pour incorporer une compagnie pour construire un railroad du lac Supérieur au Pacifique, sur motion de M. Sherwood.

En réponse à M. Lyon, M. Hincks dit qu'il n'y avait aucune intention d'ôter la taxe du Whiskey ; et en réponse à M. Chauveau, que le gouvernement ne reconnaît pas de réclamations de la part des Indiens de Lorette, par compensation de la perte de leurs droits, que le gouvernement n'introduira pas de bill au sujet des chemins à barrières de Québec, et que des ordres ont été envoyés au magistrat de police à Québec lui enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la paix sur le bord du fleuve.

Le bill de la Trinité de Montréal est lu pour la 3e. fois, ainsi que le bill de M. Lafontaine pour amender l'acte créant la cour du banc de la reine dans le B. C.

Le bill concernant les immigrants, présenté par M. Hincks, est lu pour la seconde fois.

— Nous avons à regretter que le défaut d'espace nous oblige d'ajourner encore la publication de quelques articles sur les mesures importantes dont s'occupe de puis peu de temps notre conseil de ville. Nous sommes aussi redevable d'un tribut analogue à la nouvelle loi des Municipalités avec les dispositions de laquelle commencent à se familiariser, les critiques et l'opinion publique elle-même.

RELATION ABRÉGÉE DE QUELQUES MISSIONS DES PP. DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS DANS LA NOUVELLE-FRANCE. par le P. FRANÇOIS JOSEPH BRESSANI de la même Compagnie—(1853) (1) traduite de l'Italien et augmentée d'un Avant-Propos, de la Biographie de l'Auteur, de notes, d'un appendice, et d'un grand nombre de gravures.

Sous le titre ci-dessus, le R. P. Martin, Supérieur des Jésuites de Montréal, vient d'enrichir notre littérature nationale d'un ouvrage qui joint à d'autres précieux travaux historiques sur le Canada, doit mériter au savant et laborieux auteur la juste reconnaissance du Pays. Tout ce qui se rattache aux premières époques de Notre Histoire, à ces temps d'héroïques et de poétiques souvenirs où la bravoure de nos ancêtres, si admirablement secondée par le dévouement désintéressé des premiers Missionnaires du Canada, fondait si péniblement et au milieu de tant de dangers cette colonie naissante, doit nous être singulièrement cher et précieux. Et quiconque consacre ses labeurs et ses veilles à exhumer de l'oubli du temps les lambeaux de l'histoire d'une époque signalée par tout ce que la religion donne au citoyen de force et de généreuses inspirations, et au prêtre le zèle pour les âmes et la soif du martyre, fait une œuvre à laquelle l'honneur national doit faire vivement applaudir, et dont on doit attendre les résultats avec une bien juste impatience. Nos voisins de l'Etat de New-York viennent de nous tracer l'exemple à imiter, à cet égard, eux qui ont su reconnaître par avec si noble générosité, le don que le R. P. Martin leur fit dernièrement d'un court manuscrit qui les intéressait sous le rapport de leur histoire primitive.

En attendant la publication prochaine, espérons nous, de l'ouvrage dont nous donnons ci-dessus le titre, nous avons cru faire une démarche agréable à nos lecteurs, en sollicitant du R. P. Martin la permission de publier immédiatement dans notre journal l'Avant Propos dont il accompagne sa traduction de l'ouvrage du P. Bressani, ainsi que la Biographie de ce missionnaire.—Par une méprise que nous avons aperçue trop tard, nous avons interverti l'ordre de ces documents, en reproduisant aujourd'hui la Biographie, au lieu de commencer par l'Avant Propos. Cette remarque suffira pour corriger notre erreur.

Biographie du P. Joseph Bressani.

Le P. Bressani était Italien, et natif de Rome. Quoiqu'il ne soit pas mort entre les murs de ses bourreaux, et qu'il n'ait même pas achevé sa carrière sur le théâtre de ses travaux Apostoliques et de ses douleurs, sa grandeur d'âme dans les positions les plus difficiles, et sa patience héroïque dans les cruelles souffrances que les Iroquois lui firent souffrir, lui ont mérité un rang distingué parmi les Apôtres du Canada.

Entré à l'âge de 15 ans dans la Compagnie de Jésus, il passa, selon l'usage, par toutes les épreuves des études et de l'enseignement. Il occupa tour-à-tour et avec succès des chaires de Littérature, de Philosophie et de Mathématiques ; mais son zèle et le voix intérieure du ciel le portaient à faire quelque chose de plus pour son Dieu. Il sollicita longtemps, et n'obtint qu'après les plus vives instances, de consacrer le reste de ses jours dans les missions étrangères. Il demandait d'être employé dans les missions les plus pénibles du Nouveau Monde. Ses Supérieurs répondirent à ses desirs, en l'envoyant dans les missions de la Nouvelle-France.

Le P. Bressani se mit en route, sans tarder, pour sa destination et vint s'embarquer en France. Il trouva, en la traversant, une âme pieuse, éclairée d'une lumière céleste, qui lui fit connaître tout ce qui devait lui arriver un jour. Cette révélation mystérieuse d'un avenir si pénible pour la nature, n'ébranla pas son courage, et ne le fit pas hésiter un instant dans son sacrifice.

Il arriva en Canada en 1642, et il fut chargé d'abord des Français de la ville de Québec. "Son zèle ardent, dit le P. Vimont

(1) Cet ouvrage a paru pour la première fois en Italie à Macerata, en 1653.

"son Supérieur, et ses prédications animées eurent les plus salutaires effets.

L'année suivante, il fut envoyé aux Trois Rivières pour travailler auprès des Algonquins, et se préparer aux missions chez les Sauvages. Les annales du temps ont conservé l'instruction touchante qu'il adressa à un chef Algonquin, au moment où il allait faire la rétractation solennelle de sa honteuse apostasie.

Le 27 avril, 1644, il partit pour une nouvelle mission, celle des Hurons, éloignée de Québec de près de 300 lieues. C'était la mission la plus importante, mais aussi la plus pénible et la plus exposée de celles de la Nouvelle-France.

Les privations de tous genres s'y faisaient alors sentir, et depuis trois ans sur tout, elle était dans la plus grande détresse. Les Missionnaires n'avaient pu recevoir aucun secours des Français de Québec d'où ils tiraient tous leurs approvisionnements. Leurs vêtements tombaient en lambeaux ; il ne leur restait qu'une très-petite quantité de farine. Le vin leur avait manqué pour le saint Sacrifice, et ils n'avaient pas en d'autre ressource que d'aller dans les forêts voisines cueillir du raisin sauvage et en exprimer le jus avec leurs mains. Toutes les tentatives faites depuis un certain temps, pour rétablir les relations avec Québec, et surtout depuis la prise du P. Jogues par les Iroquois, en 1642, avaient été sans succès.

On voulut donc faire un nouvel effort. Cette importante mission fut confiée au P. Bressani : mais son apostolat allait commencer par la captivité, et sa prédication par les souffrances. Il partait avec un jeune Français engagé au service des Missionnaires, et six chrétiens Hurons, qui depuis un an vivaient dans le séminaire Huron que les Jésuites avaient formé à Notre-Dame des Anges, près de Québec.

Cependant les Iroquois, ces ennemis acharnés des Français, ne restaient pas inactifs. Enfés de leurs succès, ils étaient devenus plus hardis que jamais, et se croyaient invincibles. Ils poursuivaient avec leur audace accoutumée le projet de détruire entièrement la colonie française, et ses alliés. L'état de pénurie et de faiblesse dans lequel la métropole laissait depuis longtemps le Canada, ne lui permettait pas d'opposer une digue assez puissante à ce torrent dévastateur, et cette inaction passait aux yeux de son ennemi pour une insigne lâcheté et une preuve de crainte.

Les Iroquois, que leur expérience rendait tous les jours plus habiles dans cette guerre de surprises et d'embûches, avaient disposé leur plan en 1644, sur une plus grande échelle que de coutume, et avec un art stratégique qu'on est surpris de trouver dans des barbares. Divisés en dix bandes de guerriers, ils avaient enveloppé toute la colonie comme dans un immense réseau, et au printemps ils y firent irruption sur tous les points en même temps. Ils prenaient, dit le P. Jér. Lalemant, des positions telles qu'ils pouvaient voir l'ennemi de 4 à 5 lieues, sans être aperçus eux mêmes. Ils n'attaquèrent que quand ils furent les plus forts.

Les deux premières bandes étaient stationnées au portage des Chaudières (1), lieu déjà célèbre par l'attaque des convois hurons ; La 3e resta au pied du Long Sault ; La 4e au-dessus de Montréal ; La 5e dans l'île même de Montréal ; La 6e dans la Rivière-des-Prairies ; la 7e dans le lac St. Pierre, la 8e près des Trois-Rivières ; la 9e près du fort Richelieu, et la 10e était destinée à entrer sur le territoire des Hurons et à y porter partout le fer et le feu.

La cinquième bande composée de 80 guerriers ne fut pas heureuse. Après être resté trois jours en embuscade devant Montréal, dans l'espérance de surprendre quelques-uns des Français de cette habitation naissante, ils furent découverts et poursuivis courageusement par la petite garnison qui les dispersa. Ils perdirent trois hommes tués dans le combat, et deux autres qui furent faits prisonniers. Les Algonquins qui s'en étaient emparés, les brûlèrent vifs quatre jours après.

Le P. Bressani tomba dans l'embuscade dressée par la 9e bande.

(1) Chute fameuse de l'Ottawa, près de Bytown.

gards ; sa bouche n'avait plus de paroles. Il tendit les mains à la jeune fille et la releva. La... fille... du... marquis... de... Saver-nay !... murmura-t-il enfin, en s'arrêtant à chaque mot.

Où, Georges, la fille du marquis De Saver-nay, pouvait-elle laisser égarer son père ?

Et la pauvre enfant, écartant en sanglots, se cacha le visage.

Elle continua, lui-sant échapper des paroles entrecoupées au milieu de ses larmes : Double haine... et double... vengeance à... assouvir !... Allez !... allez... Georges... la victime... ne murmurera pas... La mort !... je ne dirai pas comme vous, Georges, que c'est le sommeil ; mais pour ceux qui ont beaucoup souffert, c'est le repos et l'espérance.

Oh !... fit le jeune homme avec un gémissement indéfinissable.

Georges, ne me méprisez pas !... dit-elle. Georges secoua la tête avec un mouvement d'étrange énergie, et se frappant le front :

Il y a des moments, reprit-il, où je ne comprends pas qu'un homme ne devienne pas fou ; la fille du marquis De Saver-nay !... Made-

Marianne... partez !... Mademoiselle... au nom du ciel !... fuyez d'ici... vous n'avez qu'un instant... ils vont venir vous arrêter... ils vont venir !...

Ils m'arrêteront, dit la jeune fille, sans faire un mouvement.

Marianne !... ah !... je vous en supplie... Je ne m'appelle plus Marianne, je m'appelle Jeanne De Saver-nay.

Fuyez !... fuyez !... c'est la mort... Et moi, je ne veux pas fuir... je veux attendre, dit Jeanne d'une voix simple et digne.

Oh ! non, s'écria le jeune montagnard, vous fuirez... Voyez-vous !... ils sont impitoyables !... C'est la mort, vous dis-je !...

J'ai assez souffert, je veux mourir, Georges. Et moi je ne veux pas que tu meures ! ô toi, ma vie, mon âme !...

Georges !... Georges !... s'écria la jeune fille se rejetant en arrière... ah !... ne me parlez pas ainsi !...

Georges semblait plongé dans un brûlant délire :

Un immerse désespéré dévorait son âme. Viens, ma vie... disait-il, viens... ils te tueront

tendre sur le jeune homme : C'est la mort !... la mort inévitable !... n'est-ce pas, Georges... et elle étreignit le jeune républicain de ses bras défaillants...

Comme si c'eût été l'écho de ces derniers mots, on frappa à la porte rudement.

Jeanne joignit ses deux mains.

Tu ne mourras pas !... tu ne mourras pas !... s'écria Georges... je vais ouvrir...

Mlle De Saver-nay secoua la tête avec un triste sourire.

Ami, dit-elle, sur le bord de la tombe je te fais une prière ; mon père a des cheveux blancs sur la tête comme en avait le tien, sauve le... si tu le peux...

Le regard de Georges répondit à la jeune fille, et comme on frappait avec violence, il alla ouvrir.

Jeanne resta debout, appuyée contre la cheminée. Son visage avait repris cette expression de calme sérénité que les peintres Italiens ont donné à leurs Madones. Elle écarta ses cheveux le long de ses tempes et essuya deux larmes qui brillaient dans ses yeux blonds. Elle était belle, radieuse, bal-

Je te remercie, Obrice, dit le jeune montagnard avec la même voix et le même sourire ; mais tu vois que j'ai été encore plus avant que toi. Et il ajouta en se retournant vers le commissaire : Je vous attendais pour l'arrestation de la citoyenne.

Obrice le regardait avec un étonnement mêlé d'admiration.

A la bonne heure, Georges, lui dit-il à voix basse, tu as le cœur de roche.

Le jeune républicain ne répondit rien et continua :

Citoyen commissaire, je remets la citoyenne entre tes mains, fais ce que tu as à faire.

Le commissaire s'approcha de la jeune fille :

Ton nom, citoyenne.

Elle s'appelle Marianne, s'empressa de dire Georges.

Je m'appelle Jeanne De Saver-nay, répondit celle-ci, calme et grave.

Georges la regarda avec douleur. Obrice fit un bond.

Le commissaire continua :

Citoyenne Jeanne De Saver-nay,

tant violemment le commissaire et l'agent municipal, prit la jeune fille dans ses bras.

Vous vous perdez... murmura Jeanne bien bas, vous vous perdez...

Qu'est-ce que ça me fait !... répliqua celui-ci d'une voix brève.

Dites que vous ne me connaissez pas.

Allons donc, que je l'abandonne au dernier moment, tu as pu le croire ; ah ! Jeanne, mon enfant, ce n'est pas bien.

Le commissaire s'avança vers lui :

Tu es le citoyen Gracchus ?

Où !

Citoyen Gracchus, par ordre de Fouquier-Tiville, au nom de la loi, je t'arrête.

A la bonne heure ! dit Dupuis en pressant contre sa poitrine la tête de la jeune fille ; ma pauvre Jeanne, nous ne nous quitterons pas.

Et il ajouta de manière à n'être entendu que d'elle seule :

Je te l'avais bien dit que ça finirait mal.

La figure d'Obrice avait un rayonnement infernal ; il assistait immobile à cette scène, et murmurait entre ses dents, que faisait trem-